



N° 41 – 28 Octobre 2024

WARLUS - INFOS

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

Sommaire

<i>11 Novembre</i>	<i>P. 1</i>
<i>Conseil Municipal</i>	<i>P. 1 à 3</i>
<i>Ducasse et Brocante</i>	<i>P. 3</i>
<i>Avis aux nouveaux</i>	<i>P. 4</i>
<i>Qualité de l'eau</i>	<i>P. 4</i>
<i>Fermeture de la mairie</i>	<i>P. 5</i>
<i>Réunion SCOTA</i>	<i>P. 5</i>
<i>Végétation en limite</i>	<i>P. 5</i>
<i>Animations WLA</i>	<i>P. 6</i>
<i>A vos agendas</i>	<i>P. 6</i>

Comme chaque année, la cérémonie patriotique du **11 Novembre** sera l'occasion d'un moment de recueillement devant le monument aux morts et la stèle. **Le dépôt de gerbes est prévu à 11 heures 30.** Les habitants sont invités à y participer.

Cette cérémonie sera suivie d'un vin d'honneur à la salle polyvalente Jean Lefranc, auquel les participants sont cordialement invités.



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 16 SEPTEMBRE 2024

Conseil
municipal



Le Conseil Municipal s'est réuni le **lundi 16 Septembre 2024.** Nous vous présentons ci-dessous un résumé des sujets abordés :

1 – Occupation du domaine public

Suite à la demande d'un particulier pour une occupation limitée du domaine public en bordure de sa propriété, le Conseil Municipal n'a pu que rappeler les contraintes réglementaires d'urbanisme à respecter absolument pour le cheminement des piétons et des Personnes à Mobilité Réduite (PMR) et leur sécurité.

La réglementation concernant l'accès piétonnier des trottoirs, surtout pour les Personnes à Mobilité Réduite, prévoit qu'il faut absolument laisser, pour toute installation nouvelle, une distance de 1,40 mètre de largeur, cette distance se mesurant à partir de la bordure du caniveau.

2 - Fleurissement du mois d'Octobre

Après avis des membres du Conseil Municipal et notamment des membres de la Commission de Fleurissement, il est décidé de reconduire les espèces plantés l'an dernier dans les jardinières de la mairie (en majorité des pensées) et d'avoir recours au même fournisseur. Les autres travaux concernant l'entretien des parterres en fin de saison seront également réalisés par l'employé communal.

Directrice de la publication : Catherine LIBESSART ; Equipe de rédaction : Guillaume RAVELLI-DAMIOLI, Christian SENEZ, Béangère TLILI, Michel TRUFFIER
Imprimé en Mairie de Warlus à 185 exemplaires – Ne pas jeter sur la voie publique
Téléphone Mairie : **03 21 58 20 71** – Mail : commune-de-warlus@orange.fr – Site : Warlus.fr



3 - Travaux à effectuer dans les quartiers

Afin d'avoir une vue aussi exhaustive que possible sur les travaux à réaliser dans le village, Madame le Maire a souhaité que les membres du Conseil Municipal signalent les travaux à effectuer dans leurs quartiers respectifs.

Cet échange a permis de mieux cerner les besoins en petits travaux d'entretien et même en ce qui concerne les réparations plus importantes. L'entretien courant pourra être pris en charge par l'employé municipal ou l'entreprise chargée des tontes et de l'égavage. Pour d'autres réparations plus importantes, notamment la réfection du monument aux morts, il sera nécessaire d'en appeler à un artisan.

Bien entendu, les périodes habituelles pour certains travaux seront respectées (par exemple pour le ramassage des feuilles). Par ailleurs, d'autres travaux extérieurs sont également soumis aux conditions météorologiques.

Enfin, compte tenu du chantier de réfection des rues d'Arras et de Wanquetin (RD 59) prévu au printemps prochain, il a paru inutile d'engager des frais pour quelques anomalies signalées qui seront résolues dans un laps de temps raisonnable.

4 – Travaux sur la RD 59 dans la traversée du village

Les discussions ont porté sur un avenant proposé par le Maître-d'œuvre sur ses prestations.

Comme déjà indiqué, les trottoirs et l'assainissement sont à la charge de la commune et les voies de circulation automobile relèvent des services départementaux. Lorsque l'entreprise retenue par le Département sera connue, nous pourrons organiser une réunion d'information pour l'ensemble de la population avec les représentants de cette entreprise qui pourront répondre aux diverses questions. Un représentant du Maître-d'œuvre y sera également présent. Bien entendu, après accord de l'ensemble des participants à cette réunion, nous vous communiquerons la date lorsqu'elle sera connue.

Subvention pour les travaux sur la RD 59 :

En plus des subventions déjà obtenues, Madame le Maire, qui avait sollicité un rendez-vous pour essayer d'obtenir une subvention DETR ((**D**otation d'**E**quipement des **T**erritoires **R**uraux) auprès de la Préfecture, a été reçue le lundi 2 Septembre par Monsieur le Préfet et Monsieur le sous-Préfet, chef de cabinet.

Des pièces complémentaires ont été transmises à l'appui de cette demande et la décision qui sera prise nous sera notifiée ultérieurement.

4 – Divers

- **Colis des aînés** : Le Conseil Municipal s'est penché sur la composition du colis des aînés et a décidé de privilégier comme les années précédentes les produits locaux. La remise des colis au domicile des bénéficiaires aura lieu le samedi 14 Décembre 2024 au matin.
- **Marchand de frites** : Un marchand de frites ambulancier dont l'enseigne est « **Embarquette** » a sollicité l'autorisation de s'installer dans notre commune le samedi midi. Il devrait être présent dans notre village (place de la mairie) à partir du 26 octobre.
- **Toiture de l'église** : Nous avons dans un premier temps, déposé le permis de construire en laissant la toiture à l'identique, avec des tuiles. Soucieux de ne pas grever outre mesure le budget de la commune, nous n'avons en effet pas souhaité accéder à une demande de l'architecte qui recommandait le remplacement des tuiles par des ardoises violines, parce que

plus onéreuses que les tuiles. Malheureusement, le permis de construire a été refusé, ce qui avec les études complémentaires demandées, en plus des ardoises, engendrera pour la commune un coût largement supérieur aux prévisions initiales.

RETOUR SUR LES 14 et 15 SEPTEMBRE

La municipalité et l'association « Warlus Loisirs Animation » se sont associées pour organiser ces deux jours de fête les 14 et 15 Septembre 2024 dans notre village.



Le samedi 14 Septembre, à l'occasion de la ducasse, un apéritif convivial était proposé à partir de 18 heures dans la salle polyvalente « Jean Lefranc ». Ceux qui le souhaitaient ont pu bénéficier d'une restauration sur place, le tout en musique.

Puis à partir de 21 heures, une soirée dansante a permis de continuer jusque tard dans la nuit. Nous remercions les élus qui nous ont fait l'honneur de leur présence ainsi que les Warlusiennes et Warlusiens qui ont participé dans la bonne humeur à ces moments importants de retrouvailles et dont la venue est un encouragement pour les organisateurs.

Le dimanche 15 Septembre, de 8 heures à 13 heures, la traditionnelle brocante a connu un réel



succès avec environ 70 exposants et de nombreux visiteurs à la recherche d'objets rares, anciens ou utiles. Les conditions météorologiques favorables ont apporté leur contribution à ce beau moment, convivial et décontracté, apprécié de tous.

Et bien entendu nous avons pensé aux enfants en mettant deux structures gonflables et les jeux de la place à leur disposition. La bonne humeur qui a régné tout au long ces deux jours, la satisfaction des uns et des autres d'y avoir participé et les encouragements reçus ont été appréciés

des bénévoles qui ont fait de cette manifestation une réussite. Qu'ils soient toutes et tous remerciés pour leur implication dans la vie du village.

AVIS AUX NOUVEAUX WARLUSIENS

De nouveaux habitants sont arrivés dans notre village et tous ne se sont pas manifestés auprès de la mairie. Cette démarche a un double but : l'inscription sur la liste électorale et le recensement des enfants et des aînés, pour les cadeaux de Noël notamment ou d'éventuelles mesures ultérieures, selon l'âge.

1 – Pour les enfants : Afin de pouvoir les prendre en compte lors de la remise des cadeaux à l'occasion de Noël notamment, il est demandé de se présenter en mairie avec le livret de famille.

2 – Pour les seniors : Il en est de même pour la remise du colis de Noël aux aînés de plus de 70 ans.

3 – Liste électorale

L'article L 19 du Code Electoral, indique que la Commission de Contrôle de la liste électorale communale doit se réunir au moins une fois par an.

C'est pourquoi, sans attendre l'annonce d'élections, il est demandé aux nouveaux habitants qui ne l'auraient pas encore fait, de régulariser leur situation. Il est rappelé qu'aux termes des articles L 9 et L 10, l'inscription sur les listes électorales est obligatoire mais nul ne peut être inscrit sur plusieurs listes électorales.

Avec la mise en place du répertoire électoral unique, dont la tenue est confiée à l'INSEE, chaque citoyen peut vérifier qu'il est bien inscrit sur les listes électorales et connaître son bureau de vote directement en ligne sur l'adresse : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N47>. Ce lien comporte huit rubriques sous la question « Quelle est votre situation ? » dont « Vous voulez savoir sur quelle liste électorale vous êtes inscrit et connaître votre bureau de vote » et « Vous voulez vous inscrire sur les listes électorales »

L'inscription en ligne est généralisée. Chaque citoyen, quelle que soit sa commune de domiciliation, peut s'inscrire par internet en se connectant, soit à l'adresse ci-dessus, soit à l'adresse ci-dessous pour accéder directement à la démarche en ligne de la demande d'inscription : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>

Comme pour toutes vos démarches administratives et numériques, il est possible de vous faire aider par le conseiller numérique « France Services » de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois, 1050 avenue F. Mitterrand 62810 AVESNES LE COMTE Tél : **03 21 220 200**

Conseiller numérique : conseiller.numérique@campagnesartois.fr Tél : **06 40 309 307**

Animatrices France Services : franceservices@campagnesartois.fr Tél : **06 71 02 70 36**

Vous pouvez également vous présenter en mairie aux heures habituelles d'ouverture du secrétariat.

QUALITE DE L'EAU – INFORMATIONS COMMUNALES



La Direction de la Sécurité Sanitaire et de la Santé Environnementale effectue régulièrement des contrôles de la qualité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine. Le dernier prélèvement pour notre commune a eu lieu le **lundi 23 Septembre 2024**.

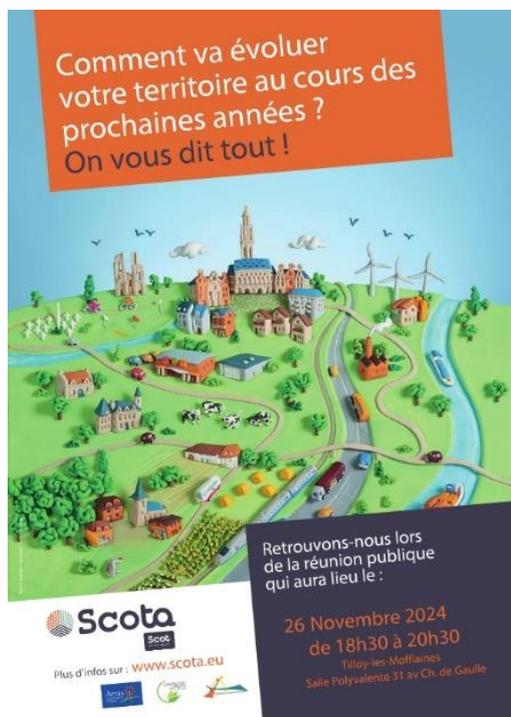
La conclusion sanitaire de cette analyse indique : « **Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés** ». Equilibre calco-

carbonique : Le pH est à 7,1 et se situe dans la fourchette des références de qualité (de 6,50 à 9,00). Il était à 7,5 lors du prélèvement du 13 Juin.

FERMETURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE

Le secrétariat de la mairie sera fermé du 29 Octobre au 3 Novembre 2024 inclus. En cas de nécessité, il est possible de laisser un message sur la boîte vocale au 03 21 58 20 71 ou sur la boîte mail : commune-de-warlus@orange.fr

REUNION PUBLIQUE SCOTA



Le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Arrageois est le syndicat mixte réunissant trois intercommunalités (la Communauté Urbaine d'Arras, la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois et la Communauté de Communes du Sud-Artois). Le territoire comprend donc 206 communes pour 168 537 habitants et s'étend sur 1 294 km².

Il favorise la mise en commun des ressources et les échanges entre les communautés de communes concernées, afin de faire évoluer le territoire, tout en recherchant la cohérence de l'ensemble.

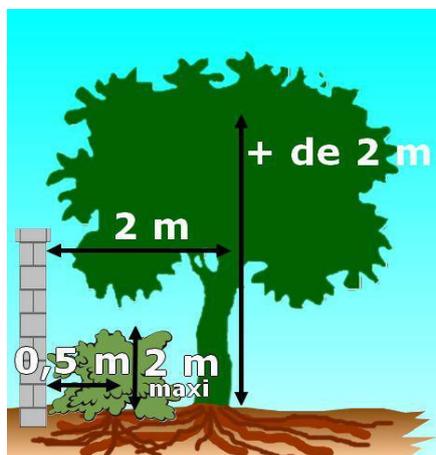
Comment va évoluer le territoire au cours des prochaines années ? Les responsables vous diront tout lors d'une réunion publique qui aura lieu le 26 Novembre 2024 de 18h30 à 20h30 à la salle polyvalente de TILLOY-LES-MOFFLAINES, 31 avenue Charles De Gaulle.

Si vous êtes intéressé, vous pouvez également consulter les informations plus complètes sur : <https://www.scota.eu/>

LES ARBRES ET LES HAIES EN BORDURE DE PROPRIETE

Nous avons reçu plusieurs plaintes concernant la végétation envahissante de parcelles voisines. Pour une bonne entente entre riverains, nous rappelons une nouvelle fois les règles d'entretien des végétaux en limite de propriété, valables pour les arbres et les haies en bordure du domaine public et aussi en bordure d'une parcelle privée.

Il est rappelé que la distance minimale à respecter par rapport au terrain voisin varie selon la hauteur de votre plantation, dans les conditions définies par les articles 671 à 673 du Code Civil :



- Lorsque la hauteur de la plantation est inférieure ou égale à 2 mètres, la distance minimum à respecter en limite de propriété voisine est de 0,5 mètre.
- Lorsque la hauteur de la plantation est supérieure à 2 mètres, la distance minimum à respecter en limite de propriété voisine est de 2 mètres.
- Celui sur la propriété duquel avancent les branches des arbres, arbustes et arbrisseaux du voisin peut contraindre celui-ci à les couper à l'aplomb de la limite séparative (art. 673 du Code Civil).

SOIREE BEAUJOLAIS et APRES-MIDI DANSANT

L'association Warlus Loisirs Animation organise en Novembre deux évènements à la salle polyvalente Jean Lefranc.

- Une soirée Beaujolais nouveau le **vendredi 22 Novembre à 19 heures (Réservation jusqu'au 8 Novembre)**.



- Un après-midi dansant le **dimanche 24 Novembre 2024 de 14 h 30 à 19 heures**.

Comme les années précédentes, elle a fait appel au duo OSMOSE qui avait été très apprécié, pour animer ce moment de convivialité.

Chansons d'hier et d'aujourd'hui, duos de légende, musette, Annie Loris (saxophone) et Olivier Verdi (accordéon) s'adaptent à toutes les demandes et leur répertoire s'adresse **à tous les publics** puisqu'il couvre la période des années 1930 à 2000.

Buvette, sandwiches et pâtisseries.

Entrée : 10 euros

Le nombre de places étant limité, il est prudent de réserver pour ce moment de joie et de bonne humeur.

Pour ce faire, **vous pouvez contacter le 06 33 81 53 50** ou warlusloisirsanimation@gmail.com

A NOTER SUR VOS AGENDAS

Vendredi 1^{er} Novembre férié : Pas de collecte des ordures ménagères (poubelles grises)

Tous les mardis à 14 h 15 à la salle des associations : Ateliers de la mémoire

Le mardi 5 Novembre 2024 à la salle polyvalente Jean Lefranc : Assemblée Générale de l'association Brouillon de Culture.

Le lundi 11 Novembre 2024 à 11 heures 30 : Cérémonie patriotique, avec dépôt de gerbes au monument aux morts et à la stèle, suivie d'un vin d'honneur à la salle Jean Lefranc.

Le vendredi 22 Novembre 2024 à 19 heures à la salle polyvalente Jean Lefranc : Soirée Beaujolais Nouveau organisée par l'association WLA.

Le dimanche 24 Novembre 2024 à partir de 14 heures 30 à la salle polyvalente Jean Lefranc : Thé dansant organisé par l'association WLA et animé par le Duo Osmose.

Le samedi 14 Décembre à partir de 9 h 30 : Distribution des colis de Noël aux aînés.

Le dimanche 15 Décembre après-midi à la salle polyvalente Jean Lefranc : Arbre de Noël : Remise de cadeaux aux enfants de la commune et goûter pour petits et grands.

A compter du 1^{er} Janvier 2025 : Changement du jour de collecte des emballages ménagers (poubelle bleue à couvercle jaune) : en principe le lundi matin des semaines impaires. La confirmation dans le calendrier 2025 qui sera remis à chaque foyer.

Le vendredi 17 Janvier 2025 à 19 heures 30 à la salle polyvalente Jean Lefranc : Cérémonie des voeux.